



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Affichage d'une revendication politique sur le fronton de la mairie de Nantes

Nantes, le 4 novembre 2024

Le drapeau Gwenn ha du peut être vu, par certains, comme une marque d'attachement culturel à la Bretagne. Mais, cet emblème (*créé en 1923 par M. Marchal, un des leaders de l'extrême droite nationaliste bretonne avant-guerre qui sera membre de la gestapo avec le matricule SR779 sous l'occupation*), est aussi et avant tout l'expression d'une revendication partisane et séparatiste.

Pavoiser le fronton de la mairie de Nantes avec ce drapeau, c'est afficher un choix politique de détruire les institutions de la République qui ont créé la Région Pays de la Loire, c'est choisir politiquement la dépréciation de Nantes qui perdrait son statut de siège de la Région et siège de la Préfecture de Région, c'est détruire tout le travail réalisé autour du complexe Nantes-Université, c'est détruire de nombreux emplois.

La maire de Nantes voudrait-elle participer au déclin et au déclassement de Nantes ?

C'est aussi encourager les minorités agissantes (*voir la très faible participation à la manifestation troublée du 12 octobre, à Nantes*), qui souhaitent, en définitive, l'indépendance de la Bretagne.

Cet affichage d'une revendication politique, aussi marquée, est bien contraire à la loi et au principe de neutralité que doit afficher une mairie.

C'est pourquoi, nous soutenons la décision du Tribunal Administratif du 16 octobre.

Nantes est la capitale de la Région des Pays de la Loire, institution officielle de la République. C'est pourquoi, nous demandons à Madame Johanna Rolland d'installer le drapeau de notre Région sur le fronton de la mairie de Nantes et le Cours des 50 Otages, en lieu et place du Gwenn ha du.

Le Conseil d'administration de l'AVSPL